

## **Règlement du concours - Protection solaire JEUX CONCOUR Harol**

1. Ce concours est organisé par Harol België SA (ci-après dénommée "Harol", dont le siège social est situé à 2390 DIEST, Industriepark 3 et dont le numéro d'entreprise est 0695.501.777).
2. Le concours est ouvert du 24 juin 2024 à 07:00 au 28 août 2024 à 23:59.
3. Le concours est ouvert à toutes les personnes résidant en Belgique et âgées d'au moins dix-huit (18) ans.
4. Afin de prendre part au concours, les participants doivent remplir les conditions suivantes :
  - Le respect des conditions énoncées dans le présent règlement du concours ;
  - Répondre à la question du concours et à la question d'éligibilité.
  - Présentation d'un bon de commande signé par le distributeur Harol et d'une facture d'un montant minimum de 750,00 euros hors TVA pour un achat de systèmes de protection solaire Harol achetés/commandés entre le 24 juin 2024 et le 28 août 2024.
5. Le concours est valable pour la gamme de protections solaires : screens, stores bannes et protections solaires pour vérandas. Le concours n'est pas valable sur les pièces détachées.
6. Trois (3) gagnants seront sélectionnés.
7. Les gagnants seront contactés par courrier au plus tard dans la semaine du 9 septembre 2024 et seront sélectionnés parmi les personnes remplissant les conditions indiquées à l'article 4 du présent règlement. Le prix ne sera attribué ou remis qu'aux gagnants, auxquels il pourra être demandé de fournir une preuve de leur identité.
8. Les gagnants remportent une remise en argent de 750,00 euros TVA incluse sur les auvents Harol commandés auprès d'un revendeur Harol entre le 24 juin 2024 et le 28 août 2024.
9. Après facturation et envoi de la preuve d'achat, les trois (3) gagnants recevront leur cashback via Harol Belgium NV.
10. Les gagnants seront informés par e-mail immédiatement après l'annonce des gagnants. Pour recevoir le prix, les gagnants doivent répondre au message de Harol. (voir 7.). Les perdants recevront également un e-mail.
11. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être modifié. Le rachat contre la valeur monétaire ne sera pas offert ou accepté. Harol se réserve le droit d'échanger le prix contre un prix de même valeur.

12. En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, Harol a le droit d'exclure immédiatement le(s) participant(s) de ce concours et/ou d'autres concours Harol.
13. Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé par, géré par ou associé à Meta.
14. Les données personnelles que Harol collecte sur les participants sont soumises à la loi sur la protection de la vie privée. Ces données sont uniquement utilisées par Harol dans le cadre du concours et ne seront jamais transmises à des tiers ou utilisées à des fins commerciales.
15. Harol se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de prolonger ce concours en cas de force majeure. Harol ne peut en être tenu pour responsable.
16. En participant au concours, les participants s'engagent à accepter inconditionnellement et intégralement le présent règlement.
18. Toutes les plaintes et tous les litiges concernant l'application du présent règlement de concurrence sont réglés de manière autonome par Harol. À cette fin, il suffit d'envoyer un e-mail avec la plainte à [info@harol.be](mailto:info@harol.be).